

Stefan Esders (Hg.), Rechtsverständnis und Konfliktbewältigung. Gerichtliche und außergerichtliche Strategien im Mittelalter, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2007, VIII–416 p., ISBN 978-3-412-20046-6, EUR 49,90.

rezensiert von/compte rendu rédigé par
Klaus Oschema, Berne

L'intérêt des médiévistes pour les phénomènes d'arbitrage et de résolution des conflits n'est pas nouveau. Il n'est donc pas surprenant que le présent volume, qui réunit les contributions d'un colloque organisé en l'honneur de Hanna Vollrath, fasse explicitement référence à une »étude séminale« qui fut publiée il y a presque trente ans: il s'agit d'une étude de Vollrath sur »Le Moyen Âge dans la typologie des sociétés orales«. L'ensemble des contributions du présent volume confirme la fertilité de ce texte, qui a contribué à déclencher l'analyse des comportements rituels dans la recherche médiévistique allemande qu'elle continue visiblement à inspirer.

Les études réunies ici s'organisent autour de plusieurs axes thématiques qui mènent directement au cœur du fonctionnement des systèmes sociaux. La constatation pourrait paraître banale mais il semble utile de rappeler que la communauté des êtres humains et la divergence de leurs intérêts créent inévitablement des situations conflictuelles qui nécessitent des moyens de pacification afin de rétablir la stabilité et assurer le bon fonctionnement de l'ordre social. La perspective moderne peut nous inciter à penser au droit et à la loi mais la problématique de la pacification ne s'arrête pas là. Même dans le monde contemporain avec son appareil juridique, l'instrument de l'arbitrage joue un rôle considérable. Les témoignages médiévaux qui nous transmettent des perceptions du droit et de la justice montrent d'ailleurs comment l'application des concepts précis de la loi échouait régulièrement à cause des structures déficitaires ou des circonstances défavorables. En outre, l'application intransigeante des lois menait régulièrement à un certain mécontentement: pour les contemporains, la justice pouvait être le résultat de l'amour ou du droit et si on visait l'apaisement d'un conflit la première voie semblait souvent préférable.

La perspective du présent volume étant très large, les problèmes dont traitent les auteurs sont d'une grande variabilité allant du conflit héréditaire au sein d'une famille à travers la prétention à des droits seigneuriaux jusqu'aux conflits politiques quasiment internationaux. Les mécanismes appliqués dans le règlement des conflits furent également divers: Quelle loi fallait-il appliquer? Quelles institutions pouvaient trouver et imposer une solution? Quelles formes procédurales devait-on suivre et quelles étaient les alternatives disponibles? La question se pose finalement de savoir si le droit pouvait occuper une position centrale ou si le rôle décisif n'était pas plutôt occupé par la force pure et simple?

Les 17 contributions, majoritairement d'historiennes et historiens allemands, sont regroupées en deux

parties, chacune organisée selon l'ordre chronologique des sujets: la première rassemble des études exemplaires concernant les »procédures juridiques, le cadre de vie sociale et la culture de l'écrit«. Suivent dans la deuxième partie des contributions sur les dimensions »politiques et »internationales« des règlements de conflits. Cette distinction réalisée entre les sphères juridique et politique n'est malheureusement pas problématisée de manière explicite. Elle semble être le résultat d'une volonté de saisir les »stratégies d'action« dans deux domaines distincts (p. 12) – une idée qui mériterait un débat plus approfondi.

Le nombre des contributions ne permettant pas une présentation détaillée de chacune d'entre elles, la tentative d'un bilan soulignera d'abord la forte présence d'une idée »évolutionnaire« dans la plupart des textes. L'idée s'exprime à travers l'ordre chronologique des études dans chacune des deux parties, mais elle apparaît également au sein des études: elle s'applique au développement des institutions juridiques (Chris Wickham sur l'existence du *placitum* carolingien jusqu'au X^e et dans certaines régions au XII^e s.) comme à celui des techniques du règlement des conflits. Dans ce contexte, le médium de l'écrit joue un rôle à la fois central et polyvalent. Sous la forme de lettre, l'écrit pouvait servir à activer des réseaux personnels (Warren C. Brown), mais il apparaît aussi comme base de l'organisation pragmatique des informations et de la structuration des procédés. Comme le montre Marita Blattmann dans son analyse du »procès-verbal dans les procédures juridiques romano-canoniques et allemandes« (XIII^e et XIV^e s.), nous devons pourtant prendre en compte l'existence simultanée de pratiques profondément différentes dans des contextes presque identiques: l'utilisation de l'écrit dans le cadre du procès allemand se distingue par sa nature moins abstraite et moins pragmatique des techniques appliquées en même temps dans les procès romano-canoniques.

Dans l'ensemble, on peut donc constater une évolution dans le domaine du droit qui suit grosso modo les paradigmes de la normalisation, de la centralisation, de la rationalisation et de la fonctionnalité. Ce constat s'applique à la disparition du »sermon de purification« en tant qu'instrument juridique »au Moyen Âge central« (Stefan Esders) comme au développement du délit de sodomie, qui fut d'abord avant tout un problème ecclésiastique et qui n'est devenu qu'ensuite un sujet de la justice séculière (Christine Reinle). Au sein de ces procès on constate pourtant des contre-courants: Karl Kroeschell en livre un exemple dans son analyse du conflit entre l'abbé Hermann de Walkenried et le chevalier Alexander de Wernrode au XIII^e siècle. Non seulement l'abbé se purifie au moyen d'un »sermon de purification«, mais des procédures formalisées et des pratiques rituelles s'entremêlent ici inextricablement. Le lecteur retient donc l'impression que les nouvelles approches et les développements dans le domaine juridique, qui témoignent avant tout d'une évolution tendant à renforcer les pouvoirs princiers, ne peuvent d'abord que se rajouter aux pratiques existantes, sans toutefois pouvoir les remplacer (cf. aussi l'analyse que donne Claudia Zey de la pratique des légats pontificaux aux XII^e et XIII^e s.).

Dans cette perspective, le dernier texte de la première partie représente une sorte de »pièce de résistance«: Rainer Walz propose une approche dans le cadre de la »théorie des systèmes« développée par Niklas Luhmann. En se référant à des études ethnologiques, il compare des sociétés segmentaires avec des sociétés non-stratifiées et démontre ainsi que la violence n'est aucunement intégrée de manière identique dans des sociétés non-différenciées divergentes. Un système social de moindre complexité n'implique donc pas automatiquement un potentiel de violence accru et il faudra qu'on abandonne de manière définitive l'idée d'une pré-modernité primitive qui aurait inévitablement été caractérisée par une culture agonale. La forte présence de la violence comme moyen de mener des conflits dans les sociétés européennes du haut Moyen Âge, qui fut progressivement institutionnalisé au cours d'une monopolisation du pouvoir par des structures étatiques, représente donc un trait spécifique de la formation historique des sociétés européennes et aucunement une caractéristique des ordres sociaux d'un bas niveau de complexité.

Dans l'ensemble, les études de la seconde partie confirment cette image, sans pourtant le dire explicitement. Tout au long de l'époque médiévale on constate ainsi un mélange entre des motifs politiques et le pouvoir d'imposer les intérêts individuels et des structures formalisées de règlement des conflits. Ceci vaut aussi bien pour la dimension performative des sermons en langue vernaculaire échangés entre Louis le Germanique et Charles le Chauve à Coblenz (Patrick Geary) que pour le succès de la tentative du duc Albert IV de Bavière-Munich à s'imposer comme seigneur exclusif contre les prétentions de ses frères cadets vers la fin du XV^e siècle (Karl-Friedrich Krieger et Franz Fuchs). Tout au long de cette époque – les contributions traitent des sujets allant du IX^e au XV^e siècle – on constate donc une certaine flexibilité entre pragmatisme et formalisation. Si Letha Böhringer, dans son analyse de la contribution d'Hincmar au droit marital, souligne la sphère publique comme cadre de la création d'un consensus dans des cas conflictuels, ce constat ne peut surprendre qu'au premier abord. Malgré l'importance croissante des »prétentions pontificales à la présidence et à la juridiction«, l'accord local entre les partis adverses jouait inévitablement un rôle prioritaire.

Mais la politique ne visait pas toujours à la pacification. Au contraire, l'exemple de l'empereur Henri II montre la valeur stratégique de la violence et de la disposition à employer le conflit comme moyen pour imposer des idées précises de l'ordre (Stefan Weinfurter). Or, il reste difficile d'estimer la part relative au caractère individuel des protagonistes. Jusqu'à la fin du Moyen Âge (et probablement aussi au-delà) des intérêts et visées individuels se heurtaient régulièrement aux conditions structurelles et aux intérêts des autres, qu'il s'agisse de personnes, de groupes ou d'institutions. Dans ce sens, les nécessités et les besoins des monastères cisterciens rhénans pendant la période du conflit né entre les Hohenstaufen et les Welfs après 1198 (Michael Oberweis) ne se distinguent pas profondément de la politique d'abord tolérante, puis de plus en plus rigide des représentants de l'église romaine envers l'église syro-orthodoxe dans les États des croisés (Dirk Jäckel).

D'après les développements esquissés dans ce volume, il semble que la réflexion théorique des acteurs historiques suivît toujours les circonstances et les nécessités pratiques. Ce décalage et la tentative de penser le concret sont abordés de manière explicite dans les réflexions de Martin Kintzinger sur le concept de la *superioritas*: Comment peut-on régler des conflits entre des partis considérés comme égaux et ne reconnaissant pas de pouvoir supérieur? Rappelons-nous la célèbre formule de Jean de Blanot, *rex Franciae in suo regno princeps est*. La question ne cessait d'occuper les esprits des contemporains de la fin du XIII^e siècle sans que leurs efforts aient abouti à une solution. Baldus de Ubaldis et d'autres ont fait référence au *ius gentium* et à la force de la raison, mais il manquait une institution qui pouvait garantir l'application du droit. Ce constat nous rappelle seulement une des problématiques qui transforment les contributions du présent volume en des réponses à des problèmes très actuels par la voix d'une époque lointaine. Le fait que les études se concentrent sur des objets très divers ne nuit aucunement à la cohérence du volume qui mérite sans aucun doute un grand nombre de lecteurs et une continuation des débats.